

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

### **Arrêté du 29 octobre 2020 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2014 portant nomination, notamment de M. Olivier GOULET à la 1<sup>re</sup> classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition de la cheffe du Contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Olivier GOULET, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la Réunion, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 20 janvier 2021.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 29 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE